

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLANOVA

Séance du 27 décembre 2022

**Autorisation donnée au Maire de
rechercher, auprès de la Collectivité
de Corse, le financement nécessaire à
la réalisation du projet de Réfection
et d'Aménagement d'une portion de
la voirie communale
Programme Amendes de Police**

Délibération n° 025/2022

L'an deux mille vingt deux le 27 décembre, à dix huit heures et trente minutes , le Conseil municipal de la commune de Villanova, légalement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du C.G.C.T., s'est réuni en séance publique à la Mairie de Villanova sous la présidence de M. le Maire, VINCILEONI Antoine.

Étaient présents :

MILLET Claude, BIANCAMARIA Fabien, TARRASSENKO François Adjoints au Maire.
CHAPOT Thomas, LUCIANI Paul **Conseillers municipaux.**

Avait donné procuration :

CASASOPRANA Olivier à BIANCAMARIA Fabien
SCHALK Thierry à MILLET Claude

Étaient absents :

BIANCAMARIA Michel,
MARCAGGI Séraphine
DANESI Etienne

Nombre de membres composant l'assemblée :	11
Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents ou représentés :	08

Le quorum étant atteint, M. CHAPOT Thomas est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Dans le cadre de l'amélioration et la sécurisation de la circulation routière,
Le Maire porte à la connaissance du conseil, la nécessité de réaliser des travaux de
réfection de la chaussée au niveau du hameau I Costi di Villanova, et particulièrement le
tronçon « Punta d'U Capitanu ».

Cette portion de chaussée communale se situe entre la RD 561 et l'entrée d'un lotissement privé.

La détérioration de ce secteur de route causée par le passage d'engins de chantier, et l'accroissement de la circulation liée à l'achèvement des constructions constituent un facteur de risques importants pour les usagers.

Il est donc envisagé de procéder à des travaux de réfection et de sécurisation de ce chemin, avec pose d'un enrobé à chaud après décaissement et stabilisation de l'assiette de la chaussée. Création d'un ralentisseur avec pose de panneaux de signalisation et marquage plateau en « dent de requin ».

Le montant total des travaux est estimé à 37 940,00 H.T. soit 41 734,00 € T.T.C.

Pour son financement il est proposé au conseil municipal d'autoriser de maire à solliciter auprès de la Collectivité de Corse, l'attribution des amendes de police à hauteur de 80 % du montant H.T. soit 30 352,00 €

Montant H.T. de l'opération :	37 940,00 €
Participation CDC (80 % du montant HT)	30 352,00 €
Part communale (calculée sur le solde dû)	11 382,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré:

- Approuve le projet tel que décrit ci-dessus,
- Approuve le plan de financement proposé,
- Autorise le Maire à solliciter la participation de la Collectivité de Corse, dans le cadre de la répartition du produit des amendes de Police, à hauteur de 80 % du montant H.T.
- Autorise le Maire à signer tous actes et documents se rapportant à cette affaire.

Les crédits nécessaires seront inscrit au budget 2023.

Fait et délibéré à Villanova, les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire,

VINCILEONI Antoine,



(Handwritten signature)